

MAIRIE
DE
SAILLAT-SUR-VIENNE
(Haute-Vienne)

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du
Conseil Municipal :
21 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre 2026,
le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal
CLUZEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15	15
Nombre de suffrage exprimés : 15	15
Votes pour : 15	15
Votes contre : 0	0
Abstentions : 0	0
Quorum : 8	8

PRESENTS : M. Pascal CLUZEAU, M. Jérôme LOTTON, Mme Laurence COURIVAUD, M.
Jean-Marc CHABASSE, M. Jean-Paul TOURNIER, M. Jacques VENLA, Mme Aurélie NOE,
Mme Marie-Christine LEBACQ, Mme Maria LERICHE, Mme Sandra FERNANDES, M.
Sébastien PAPIN, M. Vincent PURY, Mme Sophie CHAZAT, M. Florian ZUMSTEEG.

EXCUSEE REPRESENTEE :

Mme Nathalie PUDELKO, Adjointe au Maire, excusée représentée par M. Pascal CLUZEAU,
Maire.

Monsieur Jérôme LOTTON est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

Le Conseil Municipal,

**PARTICIPATION FRAIS DE
CHAUFFAGE
HIVER 2025-2026**

Le Maire expose au Conseil, que comme chaque année il convient de mettre en
recouvrement, pour la part qui leur incombe, les frais de chauffage, avancés par la
commune au cours de l'hiver 2025-2026 (1^{er} novembre au 31 mai), des 5 logements
communaux,

La répartition des calories distribuées est la suivante :

- Salle des Fêtes « Les deux Rivières »	18 432
- Salle des Fêtes rue Jean-Baptiste CLEMENT	4 970
- Mairie	55 790
- Ecoles	70 430
- Local communal place de la Mairie	10 520
- Logement communal 5, rue Jean Jaurès	7 465
- Logement communal 7, rue Jean Jaurès (haut)	6 066
- Logement communal place de la Mairie (Du 01/11/25 au 30/04/26)	9 421
- Logement communal 7, rue Jean Jaurès (bas)	4 442
- Logement communal 3, rue Jean Jaurès	1

Soit un total de 187 537 calories pour une dépense globale de 16 180 Euros.

Après en avoir délibéré,

FIXE comme suit la participation de chaque locataire :

- Logement communal 5, rue Jean Jaurès	$\frac{16\ 180 \times 7\ 465}{187\ 537} = 644,05\ €$
- Logement communal 7, rue Jean Jaurès (haut)	$\frac{16\ 180 \times 6\ 066}{187\ 537} = 523,35\ €$
- Logement communal place de la Mairie (01/11/24 au 30/04/26)	$\frac{16\ 180 \times 9\ 421}{187\ 537} = 812,81\ €$
- Logement communal 3, rue Jean Jaurès	$\frac{16\ 180 \times 1}{187\ 537} = 0,09\ €$
- Logement communal 7, rue Jean Jaurès (bas)	$\frac{16\ 180 \times 4\ 442}{187\ 537} = 383,24\ €$

DIT que les recettes seront encaissées à l'article 75888 du budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

En Mairie, le 29 octobre 2026,

Le Secrétaire de séance,
Jérôme LOTTON,

Le Maire,
Pascal CLUZEAU,



REÇU EN PREFECTURE

le 29/10/2026

Application agréée E-legalite.com